

## Tournée Forêt Modèle, 5 juin 2018

### Présentation de la Forêt de l'Hubac/Toulonnette

#### Commune de Plan d'Aups-Sainte Baume

Plan Simple de Gestion Concerté N° 83-2550 1, Février 2016

*Présentation par Guy Farnarier (Toulonnette) et Régis Desbief (Hubac)*

#### **Situation, historique**

Les parcelles qui nous occupent aujourd'hui (parcelle 223 Hubac et parcelle 224 Toulonnette) sont des zones forestières comprises dans la forêt du grand ubac sur le flanc nord sous-falaise de la Sainte Baume, dans le prolongement de la « hêtraie relique ». C'est cette forêt qui est l'objet de la venue ici de la Tournée de Forêt Modèle.

Un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté Forêt de l'Hubac (Desbief) / Toulonnette (Farnarier) concerne ces parcelles. Ce PSG englobe 37,5 hectares, dont 20 hectares pour les parcelles 223 et 224, auxquels il faut rajouter 16 hectares dans le vallon de Cros, plus à l'Ouest sur la commune de Plan d'Aups-Sainte Baume, de forêt mixte pinède-chênaie dégradée sur sol superficiel.  
(voir fig. 1-carte de situation)

Le domaine est entré dans la famille Gallerand en 1901, achat de notre arrière grand-mère Maléna Prou-Gaillard épouse Gallerand.

Cet achat comprenait alors de nombreux terrains sur la commune du Plan d'Aups, revendus pour la plupart, partagés lors des successions pour les autres.

Dans les années 1950 de gros travaux d'aménagements et de plantations ont été réalisés par notre grand-père André Gallerand (fils de Maléna).

Ces travaux d'aménagement par notre grand-père ont donné la configuration actuelle des bâtiments et de leur environnement : la Toulonnette appartenant à la succession de Mireille Gallerand épouse Farnarier et l'Hubac appartenant à Gabrielle Gallerand épouse Desbief.

Notre grand-père avait fait des plantations d'ornement à proximité des habitations, d'où par exemple la présence de sapins de Nordmann de plus de 60 ans, et des essais de reboisement avec les Eaux et Forêts au succès mitigé.

Par exemple dans un courrier daté d'octobre 1950 les Eaux et Forêts lui proposaient 1 000 cèdres, 2 000 cephalonica, 2 000 cilicica et 1 000 concolor. On ne sait pas ce qui a été planté alors, mais dans un courrier de février 1951 il répond : « j'ai procédé à un examen détaillé de mes plantations. C'est un vrai désastre : 75 % au moins des plants sont mangés, coupés ou arrachés. » ! Mais d'autres plantations ont été plus fructueuses !

Deux chemins créés en 1969 traversent le domaine d'Est en Ouest : un chemin inférieur ex-piste DFCI 48 dite de l'Ubac qui est privé, et un chemin supérieur ex-piste DFCI 49 dite de Betton qui est en PDIPR donc géré par le Département.

La zone est à risque faible d'incendie, un seul incendie de faible étendue a eu lieu sur le domaine en août 1952.

## Spécificité de la forêt Hubac/Toulonnnette

Depuis les années 1950 la forêt a considérablement évoluée, elle s'est étendue et densifiée (comme dans tout le département du Var), notamment du fait de la déprise agricole amorcée dès 1939.

Concernant la forêt du grand ubac de la Sainte Baume et notamment notre domaine Hubac/Toulonnnette il s'agit d'une forêt particulière car comprenant des espèces peu habituelles pour la région, et des espèces variées.

Ainsi qu'il est dit dans notre PSG : « *Au final le milieu naturel est une mosaïque très imbriquée de peuplements et de faciès forestiers, due à la variabilité des stations et des conditions microtopographiques/micropédologiques notamment* ».

Les zones basses, les plus proches des habitations sont principalement composées d'une forêt mixte pin sylvestre/feuillus (principalement chênes pubescents et érables, mais aussi frênes, tilleuls, sorbiers, etc.)

En montant en altitude les érables de Montpellier et champêtres cèdent la place aux érables à feuilles d'obier, et apparaissent les hêtres. Les houx sont nombreux, les ifs présents. On peut aussi noter en stations limitées des pins noirs d'Autriche et des cèdres.

Une spécificité de cette partie orientale de la forêt du grand ubac est la présence de nombreux sapins, en particulier de sapins du Taurus (*Abies cilicica*), avec sans doute de nombreuses hybridations, comprenant un certain nombre de sujets centenaires d'une circonférence supérieure à 2 m.

(figure 2-descriptif).

Une étude personnelle en cours vise à apprécier la dynamique de la sapinière (nombre de sapins en âge de se reproduire, et suivi), à estimer l'ancienneté de la forêt (nombres d'arbres, feuillus et conifères d'une circonférence supérieure à 1 m) et la régénération (plantules inférieures à 50 cm, pourcentage par espèce en zones sombres et en zones plus claires).

Il faut enfin noter la présence d'arbres sénescents (chênes, érables, frênes), c'est à dire comportant les critères d'éligibilité de sénescence type Natura 2000, contribuant à l'importante biodiversité du milieu.

Les sangliers et chevreuils sont assez abondants, mais sans impact particulier sur la forêt (frottis et abrouissements par les chevreuils en nombre raisonnable, affouillements par les sangliers sans conséquences sur la régénération). Pas de chasse dans la partie basse, droit de chasse (par bail verbal) laissé à la société communale pour la partie haute.

Notre forêt privée est une enclave dans la forêt domaniale, donc gérée par l'ONF, dont le classement en Forêt d'Exception est en voie d'aboutissement, par ailleurs il est concerné par le classement Natura 2000 en cours et se trouve au cœur du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume dont la fête d'inauguration a eu lieu le 3 juin 2018 (avant-hier !) et dont la Maison du Parc pourrait se situer sur le domaine mitoyen de la Brasque (propriété du Département classé Espace Naturel Sensible).

Enfin la propriété située en plein dans le versant de la Sainte Baume a une valeur paysagère très forte.

On comprend aisément que la gestion de notre forêt, reconnue pour la richesse de sa biodiversité, ne peut qu'être très particulière et ne peut pas être celle d'une forêt de rapport avec coupes importantes.

## **PSG Forêt de l'Hubac/Toulonnette (2016-2030)**

*PSG concerté N° 83-2550-1, établi par Nicolas Luigi (Avisilva), suivi par Jean-Marc Corti (CRPF), reçu au CRPF le 20 novembre 2015, validé le 23 février 2016.*

Notre PSG a un double objectif :

- 1 – le maintien du capital existant dans les zones déjà denses,
- 2 – l'augmentation du capital en volume et en qualité dans les peuplements jeunes.

Les résultats recherchés sont d'une part une meilleure structuration des peuplements grâce à des mélanges d'essences, d'âges et de diamètres et d'autre part une amélioration qualitative des zones qui le permettent.

Pour cela il s'agira de maintenir un couvert continu et de réaliser des éclaircies sélectives réalisées pied à pied ou en bouquets pour permettre une régénération naturelle.

Concernant les enjeux environnementaux les aspects liés à la biodiversité et à l'environnement du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de PACA et ceux relatifs au paysage (*cf. fiches CRPF*) sont pris en compte dans le PSG.

Les interventions à réaliser seront d'intensité modérée (maximum de 30 % de prélèvement du capital sur pied à chaque passage) avec conservation d'une surface terrière suffisante pour limiter la profusion du sous-étage et maintien d'un demi-ombrage favorable au mélange d'essences et au maintien d'une couverture boisée continue pour les aspects paysagers et écologiques.

Les coupes seront donc des coupes d'amélioration et d'éclaircie et concerneront essentiellement le pin sylvestre, avec maintien en l'état des mélanges hêtre/pins/sapins et de la futaie de sapins.

12 hectares peuvent être concernés par ces coupes.

Pour l'exécution des travaux et le débardage : utilisation des pistes et chemins existants et création d'un réseau de cloisonnements d'exploitation (à moins que ne puisse être trouvée une alternative au débardage motorisé ...), actuellement l'accessibilité est de 65 %, l'inaccessibilité est de 5 %, la création de traînes de débardage est donc de 30 %.

*« Projetées sur 15 ans les orientations générales de gestion n'amèneront pas de modifications radicales des milieux forestiers actuellement présents, si bien que la physionomie actuelle du domaine changera assez peu. Par contre les peuplements seront améliorés qualitativement et quantitativement par les interventions envisagées. »*